

Dans le cadre de l'annonce faite par le Président de la République, un accueil est organisé dans les écoles pour apporter des solutions de garde aux personnels de santé du Grand Reims, en lien avec l'éducation nationale.

Cet accueil sera **opérationnel à partir de ce jeudi 18 mars 2020.**

Les sites seront ouverts **de 8h à 17h**. Ces horaires pourront être adaptables selon les sites.

Le repas devra être fourni par les parents.

Voici la liste des écoles qui seront ouvertes dans les pôles :

- Vallée de la Suippe : école élémentaire de Warmeriville
- Rives de la Suippe : école élémentaire de Pontfaverger
- Vesle et Coteaux Montagne de Reims : école élémentaire de Rilly la Montagne
- **Champagne Vesle : école maternelle de Villedommange**
- **Tardenois : école élémentaire de Ville en Tardenois**
- Nord Champenois : Ecole maternelle Courcy
- Fismes Ardre et Vesle : Groupe scolaire de Courlandon
- Beine Bourgogne : Ecole maternelle de Witry les Reims

Pour votre parfaite information, voici la liste des catégories des professionnels concernés (justificatif à présenter lors de la demande) :

- ↳ tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés: hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...
- ↳ tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...
- ↳ les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- ↳ les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfetures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.

Cette liste pourra être réévaluée en fonction d'un travail fin d'identification des fonctions indispensables.